

QUESTION DP - REUNION DU 11-08-2011	
Q2011-08 -01	PANNEAU
	<p>Cette question sera posée chaque mois jusqu'à ce que nous ayons gain de cause. Depuis la modification des panneaux syndicaux, nous n'avons plus de place pour afficher nos questions DP.</p> <p>Question : Trouvez-nous un endroit pour pouvoir les afficher, et ne nous dites pas de les mettre sur notre panneau syndical, (ce que, malheureusement, nous faisons pour l'instant).</p>
Q2011-08 -02	MODULATION
	<p>Certains employés se font convoquer, soit parce qu'ils sont partis plus tôt, soit pour un compteur négatif, nous ne comprenons pas pourquoi ? Serait ce à la tête du client ? De plus, en étant déjà en négatif, on se permet d'enlever des heures pour la journée de solidarité ?</p> <p>Question : Expliquez-vous sur ces faits ?</p>
Q2011-08 -03	SECURITE
	<p>Un des employés de la société de nettoyage GSF, qui se voit attribuer le nettoyage de la galerie, est enfermé pendant deux heures derrière le rideau. Impossible de communiquer avec qui que ce soit.</p> <p>Question : Si cet employé a un malaise ou un problème quelconque, que se passera-t-il ? Expliquez-vous sur ces faits ?</p>
Q2011-08 -04	CASSE
	<p>Depuis la mise en place du nouvel outil informatique Atica, la casse s'envole au secteur PGC et PFT. Nous nous interrogeons s'il ne serait pas judicieux de refaire des zones promo, et d'arrêter de scotcher les produits en DLC courte et créer des étiquettes.</p> <p>Question : Comptez-vous trouver une solution pour que cesse cette casse, et cette perte de temps pour les employés à scotcher les produits ?</p>
Q2011-08 -05	REUNION
	<p>Les réunions DP et CE sont planifiées en début d'année ; bizarrement, bon nombres d'élus se trouvent en repos le jour de ces réunions.</p> <p>Question : Expliquez-vous sur ces faits ?</p>
Q2011-08 -06	TABLE MERCURE
	<p>Les tables mercure sont dans un état déplorable.</p> <p>Question : Il serait bien de faire un entretien régulier des tables.</p>
Q2011-08 -07	ACCIDENT DE TRAVAIL
	<p>Lorsqu'un employé a un accident de travail, il doit revenir chercher le document tryptique pour ne pas avancer les frais médicaux.</p> <p>Question : Ne serait-t-il pas judicieux de faire donner le document rempli par le permanent de direction à l'employé.</p>